

## **Portant règlementer l'accès de la plage du moulin pour l'organisation d'une animation**

**Le maire de la commune de Binic-Etables-sur-Mer**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-23 et L2213-1,

**Vu** le code de la route, R. 411-21-1 et suivants,

**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal,

**Considérant** qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité, l'accès à la plage du moulin, le lundi 14 août 2023, à l'occasion du traditionnel feu d'artifice

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

A l'occasion du **feu d'artifice organisé par la Mairie**, l'accès de la plage du moulin sera interdit à toute personne, le lundi 14 août 2023, comme suit :

- A compter de 8h00, sur le côté droit de la plage (à partir des cabines de plages) sera interdite pour la mise en place du pas de tir et l'installation de la zone de sécurité.

#### **ARTICLE 2 :**

La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

#### **ARTICLE 3**

Les contraventions au présent arrêté, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Elles seront punies, d'une l'amende prévue par une contravention de 2<sup>ème</sup> classe soit un montant maximum de 150,00 euros.

#### **ARTICLE 4 :**

**La Gendarmerie Nationale, la Police Municipale, et les Services Techniques Municipaux** sont chargés chacun en ce qui les concernent de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. le Préfet des Côtes-d'Armor.

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer.

M. le Commandant du centre de secours St Quay Portrieux.

Les Services Techniques Municipaux.

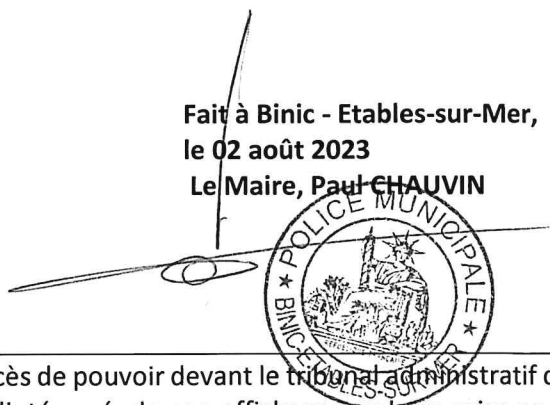
La Police Municipale.

Les organisateurs.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer,

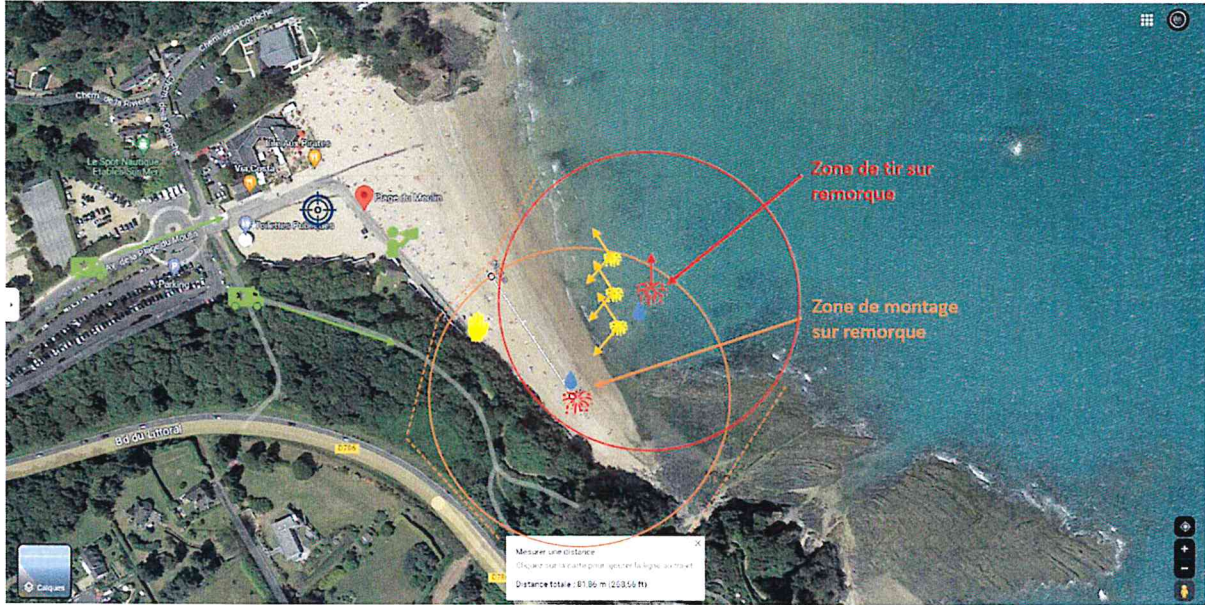
le 02 août 2023

Le Maire, **Paul CHAUVIN**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, de son affichage ou de sa mise en ligne, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Notifié le



**SCHEMA DE MISE EN ŒUVRE SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 15/08/2023 – ETABLES SUR MER - 22680**

ZONE DE TIR F4 CALIBRE MAX 75MM

ZONE DE TIR F3 CALIBRE MAX 30 MM DS = 30 METRES

ORIENTATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUE

ACCES SECOURS

POINT RASSEMBLEMENT ACCUEIL DES SECOURS

ACCES EVACUATION

BALISAGE OU BARRIERAGE

PERIMETRE DE SECURITE DS = 81 METRES

SYSTÈME D'EXTINCTION

TABLE DE TIR



**PUBLIC**

